



L'inscription à l'Université Jean Monnet est définitive (voir page 4)

Pour remplir le dossier et consulter les pièces justificatives nécessaires à votre inscription, consultez la notice d'inscription

Faculté / Institut : Année d'études :

Réservé à l'administration : Code étape Libellé

Autre inscription souhaitée

Données personnelles de l'étudiant

N° national étudiant (INE ou BEA ou INES pour les bacheliers, obligatoire depuis 1995)

.....

N° Étudiant UJM (ne concerne pas les nouveaux bacheliers)

.....

NOM Prénoms

Nom d'usage (marital)

Né(e) le / / Département ou Pays (voir code N) Ville de naissance

Sexe : F - Féminin M - Masculin Nationalité (voir code N)

Quelle est votre situation familiale pour l'année universitaire ?

1 - Seul(e) sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul(e) avec enfant(s) 4 - Couple avec enfant(s)

Souffrez-vous d'un problème de santé et/ou d'un handicap nécessitant un aménagement spécifique pour suivre les examens et/ou les cours ? (voir notice)

Oui (Contactez le bureau d'accueil handicap au 04 77 42 17 22 avant le 15 octobre afin que votre demande soit prise en compte) Non

Quelle est votre situation militaire pour l'année universitaire ? (sont concernés les étudiant(e)s français(es))

3 - Exempté(e) 4 - Service accompli 5 - Recensé(e) 6 - Journée d'appel à la défense (APD) effectuée 7 - Attente

Quand a eu lieu votre 1ère inscription ?

Dans l'enseignement supérieur français : Année ____ / ____

En université française : Année ____ / ____ Département

Université fréquentée

A l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne : Année ____ / ____

Baccalauréat ou équivalence

Année d'obtention ____ Série (voir codes B) Mention

Type d'établissement : LY - Nom du lycée Ville

00 - Université 15 - Autres

Département ou Pays (voir code N)

Parcours de l'étudiant

Quel est le dernier établissement que vous avez fréquenté ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 00 - Université française (y compris IUT) | <input type="checkbox"/> 05 - Privé supérieur | <input type="checkbox"/> LY - Lycée |
| <input type="checkbox"/> 01 - STS / BTS | <input type="checkbox"/> 07 - Formation paramédicale | <input type="checkbox"/> MI - Écoles des Mines de Saint-Étienne |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement étranger | |
| <input type="checkbox"/> 04 - École d'ingénieurs (hors École des Mines de Saint-Étienne) | <input type="checkbox"/> 15 - Autres (précisez) | |

Département français ou Pays étranger de l'établissement

Année de dernière inscription (ex. 2023 / 2024) /

Quelle était votre situation en 2023/2024 ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> A - Lycée | <input type="checkbox"/> G - Enseignement par correspondance | <input type="checkbox"/> R - Étranger du supérieur |
| <input type="checkbox"/> B - BTS | <input type="checkbox"/> H - Université française ³ | <input type="checkbox"/> S - Autre établissement ou cursus |
| <input type="checkbox"/> C - IUT ³ | <input type="checkbox"/> J - École de Management (École de commerce / gestion) | <input type="checkbox"/> T - Non scolarisé (jamais inscrit dans l'enseignement sup.) |
| <input type="checkbox"/> D - CPGE ³ | <input type="checkbox"/> K - ENS ou Grands établissements | <input type="checkbox"/> U - Non scolarisé (ayant déjà été inscrit dans l'ens. sup.) |
| <input type="checkbox"/> E - École d'ingénieurs ³ | <input type="checkbox"/> Q - Étranger du secondaire | <input type="checkbox"/> M - ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) |

⁽³⁾ Si vous étiez en Université, IUT, École d'ingénieurs universitaire ou CPGE, précisez votre Université de rattachement

Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 001 - Baccalauréat | <input type="checkbox"/> 034 - Diplôme paramédical / social | <input type="checkbox"/> 073 - Dip. Ingénieur (universitaire ou non) |
| <input type="checkbox"/> 002 - DAEU / ESEU | <input type="checkbox"/> 040 - Licence | <input type="checkbox"/> 079 - Autre diplôme de 3 ^e cycle |
| <input type="checkbox"/> 004 - Capacité en Droit | <input type="checkbox"/> 041 - Licence professionnelle | <input type="checkbox"/> 500 - Diplôme étranger supérieur |
| <input type="checkbox"/> 010 - BTS | <input type="checkbox"/> 050 - Maîtrise | <input type="checkbox"/> 501 - Diplôme étranger secondaire |
| <input type="checkbox"/> 011 - DUT | <input type="checkbox"/> 055 - Diplôme de fin de 2nd cycle santé | <input type="checkbox"/> 502 - DFG Santé (IFSI) |
| <input type="checkbox"/> 012 - Attestation CPGE | <input type="checkbox"/> 069 - Autre diplôme de 2nd cycle | <input type="checkbox"/> 519 - Autre diplôme supérieur (lequel) :
..... |
| <input type="checkbox"/> 013 - DEUG | <input type="checkbox"/> 070 - DEA | <input type="checkbox"/> 900 - Aucun diplôme supérieur |
| <input type="checkbox"/> 016 - Attestation PCEM1 / PACES | <input type="checkbox"/> 071 - DESS | |
| <input type="checkbox"/> 029 - Autre diplôme de 1er cycle (DU...) | <input type="checkbox"/> 072 - Master français | |

Département français ou Pays étranger de l'établissement

Année d'obtention du diplôme (ex. 2023 / 2024) /

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement pour l'année 2024/2025, précisez lequel (joindre un certificat de scolarité)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> 00 - Université française (y compris IUT) | <input type="checkbox"/> 05 - Privé supérieur | <input type="checkbox"/> MI - Écoles des Mines de Saint-Étienne |
| <input type="checkbox"/> 01 - STS / BTS | <input type="checkbox"/> 07 - Formation paramédicale | |
| <input type="checkbox"/> 02 - CPGE | <input type="checkbox"/> 10 - Établissement étranger | |
| <input type="checkbox"/> 04 - École d'ingénieurs (hors École des Mines de Saint-Étienne) | <input type="checkbox"/> 15 - Autres (précisez) | |

Si vous bénéficiez d'une bourse, précisez son type

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 02 - Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (CROUS) | <input type="checkbox"/> 01 - Etranger boursier du gouvernement français (Campus France) |
|--|--|

Droit à l'image

- J'accepte que ma photographie soit utilisée par l'Université Jean Monnet dans le cadre d'un trombinoscope numérique ou imprimé.

Signature de l'étudiant majeur

Signature(s) du ou des représentants légaux si étudiant mineur

Assurance scolaire et extrascolaire universitaire

Quel est votre type d'assurance universitaire (scolaire et extra scolaire) ?

1 - Étudiante

2 - Autre

(Attestation d'assurance 2024/2025 obligatoire : dossier refusé en cas d'absence)

Modes de paiement

Paiement en ligne

CB - Carte bancaire

RC - Virement

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, avoir souscrit à une assurance scolaire et extra scolaire de responsabilité civile pour l'année en cours et déclare avoir pris connaissance des instructions figurant dans le dossier ou jointes au dossier, aux annulations d'inscription, aux droits universitaires et à l'assurance responsabilité civile.

L'inscription à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne est définitive. Conditions d'annulation et de remboursement (voir notice)

A

Le / /

Signature :

La loi N°78-17 du 6 juillet 1978 prévoit que tout individu peut avoir accès au contenu des fichiers informatiques le concernant.

Vous pouvez exercer ce droit d'accès auprès de la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP).

Ces données pourront être utilisées dans le cadre d'enquêtes menées au niveau de l'Université Jean Monnet, de l'Observatoire national de la Vie Etudiante, ainsi que du Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ).

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Toutes les cases doivent être remplies ou cochées si vous êtes concerné(e).

Faculté :

Saisir la faculté ou l'institut dans lequel votre diplôme est enseigné (Faculté Arts, Lettres, Langues - Faculté de Droit - Faculté de Médecine - Faculté des Sciences et techniques - Faculté de Sciences Humaines et Sociales - IAE (Institut d'Administration des Entreprises) - École d'Économie - Département d'Études Politiques et Territoriales - Télécom Saint-Étienne - IUT de Roanne - IUT de Saint-Étienne)

Année d'études :

Saisir l'année d'étude de votre diplôme (ex. B.U.T. 1^è année, Licence 3^è année, Master 2^è année...)

Données personnelles de l'étudiant

N° National étudiant (INE ou BEA ou INES) :

Ce numéro est obligatoire, il figure sur le relevé des notes obtenues au baccalauréat (rubrique BEA).
Pour tous les étudiants inscrits dans une Université depuis 1995.

Nom :

Si votre nom comporte une apostrophe ou un trait d'union, laissez un espace à la place.
Si votre nom possède un accent, ne pas le mettre (ex. saisir e à la place de é).

Prénoms :

Si vous avez plusieurs prénoms, inscrivez-les dans l'ordre où ils sont mentionnés sur vos pièces d'état civil.
Si votre prénom possède un accent, ne pas le mettre (ex. saisir e à la place de é).

Naissance :

Date sous la forme JJ/MM/AAAA.

Pays :

Nationalité pour les étrangers (voir code N).

Handicap :

A cocher le cas échéant, si vous bénéficiez d'un aménagement d'examens (voir documents procédure de mise en œuvre des aménagements).
Définition d'un handicap : art L114 du code de l'action sociale et des familles «constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Adresses de l'étudiant

Adresse permanente ou des parents :

Toute correspondance administrative sera envoyée à cette adresse.

Adresse pour l'année en cours :

Si vous n'en avez pas connaissance, merci de nous la préciser ultérieurement.

Inscription administrative annuelle

Cadre de la formation choisie (régime) :

- 1- Formation Initiale (cas habituel) : si vous ne relevez pas des régimes suivants.
- 2- Formation Continue Financée : à cocher si vos frais de formation continue sont pris en charge, au moins pour partie, par un organisme (employeur, OPCA, pôle emploi, conseil régional, etc.) ou le CILEC (sauf Delf et Dalf).
MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29) ou du CILEC (04 77 43 79 70).
- 3- Formation par apprentissage : si vous avez un contrat d'apprentissage.
- 5- Reprise d'études non financée : à cocher si vous devez financer vous-même vos frais de formation. Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié en congé de formation ou vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans et vous suivez les cours sur votre temps personnel. MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29)
- 7- Formation en contrat de professionnalisation : si vous avez signé un contrat de professionnalisation

Statut :

- 1 - Etudiant : vous suivez une formation diplômante (LMD ou D.U. diplôme universitaire).
- 2 - Auditeur libre : vous vous inscrivez dans une formation diplômante mais vous ne suivez que les cours magistraux hors examen.
- 3 - Formation continue diplômante : vous suivez une formation diplômante (DAEU, LMD, D.U. diplôme universitaire).
- 4 - Capacité en droit : vous vous inscrivez en 1ère et en 2ème année de capacité en droit.
- 8 - VAE : Validation d'Acquis de l'Expérience
- 9 - Contrat d'apprentissage
- 10 - Contrat de professionnalisation

Activité professionnelle :

Si vous exercez une activité professionnelle régulière et permanente merci de la justifier, l'indiquer en clair et la coder (codes P) ainsi que le domaine d'activité (code D).

Catégorie socio-professionnelle :

Activité du chef de famille : à compléter obligatoirement et à coder (code P).

Parcours de l'étudiant

Dernier établissement fréquenté et situation en 2023/2024 :

Indiquez le type d'établissement, le département géographique et l'année universitaire.

Assurance scolaire et extrascolaire universitaire

Assurance scolaire (ou responsabilité civile)

L'Université ne couvre pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers au cours de ses études.

La couverture responsabilité civile est obligatoire et vous couvre au cours de l'année universitaire pour les accidents causés à des tiers ou pour vous-même aussi bien à l'Université que pendant vos stages éventuels en entreprise.

Cette attestation d'assurance (scolaire et extra-scolaire ou universitaire) doit être demandée à votre Compagnie d'assurance ou à celle de vos parents pour l'année universitaire 2023/2024. Si vous n'avez pas de couverture personnelle, vous devez opter pour une souscription auprès d'une compagnie d'assurance.

Mode de paiement

Les modalités de paiement vous seront transmises par mail une fois votre dossier saisi

Droits Universitaires 2024/2025

Droits obligatoires

Licence (1ère, 2ème, 3ème année)

Inscription principale

175.00 € (A)

2ème inscription

116.00 € (B)

Master (1ère, 2ème année)

250.00 € (C)

164.00 € (D)

B.U.T.

175.00 € (A)

Bachelor Communication globale et design digital

Tarif non boursiers

4500.00 €

Tarif boursiers

1000.00 €

Etudiants extracommunautaires

Licence - Licence Pro - B.U.T. - Capacité

2850.00 € (A)

1900.00 € (B)

Master (1ère, 2ème année)

250.00 € (A)

164.00 € (B)

Cycle préparatoire intégré ou assimilé

2850.00 € (A)

1900.00 € (B)

Diplôme d'ingénieur

3879.00 € (A)

2586.00 € (B)

Sont dispensés des droits d'inscription (A, B, C, D), les étudiants qui, au moment de leur inscription, peuvent justifier :

- d'une attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur pour 2024/2025
- d'une bourse du Gouvernement français pour 2024/2025 pour les étudiants étrangers.
- du statut de pupille de la nation (joindre un justificatif)

Les étudiants qui ne seraient pas en possession de leur attribution de bourse au moment de l'inscription devront acquitter le montant des droits universitaires et, dès réception de l'attribution définitive de bourse, solliciter leur remboursement.

Remboursement exceptionnels des droits d'inscription principale (A) pour les étudiants non boursiers : Des aides pour des frais spécifiques liés aux études peuvent être sollicitées par les étudiants en situation d'urgence et en grande précarité par le biais du fonds d'aides exceptionnelles de l'Université : acquisition d'ouvrages, de fournitures ou de matériel spécifique, frais liés aux stages (transport, double loyer...), frais de déplacements pour les enseignements inter-sites, frais d'inscription (la priorité sera donnée aux étudiants en fin de parcours universitaire), ainsi que tout autres frais spécifiques liés à la scolarité de l'étudiant. Les étudiants sollicitent cette aide lors d'un entretien individuel avec une assistante sociale de la Médecine Préventive Universitaire ou du CROUS antenne de Saint-Étienne.

Important

- **Tout dossier incomplet sera refusé** et rendu à l'étudiant qui devra le représenter avant la date limite d'inscription. Lorsque la totalité des droits d'inscription n'a pas été versée, le dossier est mis en attente de paiement. La carte d'étudiant n'est pas délivrée.
- **Dépôt du dossier d'inscription :**
Le dossier et les pièces justificatives doivent être envoyés par mail à inscription@univ-st-etienne.fr
- **Bibliothèque Universitaire :** tout étudiant qui ne sera pas en règle, ne pourra pas être inscrit administrativement.
- **La carte d'étudiant** sera disponible à la rentrée auprès de votre scolarité après paiement des droits et validation des pièces : bien vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont portés afin de signaler toute anomalie. Elle vous sera indispensable toute l'année. Conservez-la soigneusement. Les duplicatas seront facturés.
- **Annulation**
Toute inscription prise après la date officielle votée par le conseil d'administration de l'Université Jean Monnet est définitive et ne peut donc être annulée par l'étudiant. Sauf cas particulier : maladie, décès...
Seuls les transferts dans une université française pourront être pris en compte pour un remboursement des droits.
Pour les frais de gestion une somme définie chaque année par le Ministère reste acquise à l'établissement. L'Université se réserve le droit toute l'année d'annuler ou de modifier toute inscription pour laquelle les renseignements fournis par l'étudiant s'avèreraient inexacts.
- **Adresse électronique**
Une adresse électronique et un compte d'accès personnel vous sont créés dès votre inscription à l'UJM ainsi qu'un identifiant (login). Cette adresse de messagerie vous permet d'obtenir toutes les informations relatives à vos études et à la vie étudiante. Vous devez impérativement la consulter très régulièrement. Pour toute information, contactez l'adresse : sesame@univ-st-etienne.fr
- **Médiateur**
Il existe un réseau des médiateurs de l'éducation nationale. Pour toute information, vous pouvez consulter le site suivant : <https://www.education.gouv.fr/faire-appel-au-mediateur-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-9788>

CODES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Codes A – Aide financière

A	Allocation de recherche	M	Bourse régionale
B	Bourse CIFRE	N	Bourse Erasmus
C	Contrat ANR	O	Autre bourse
D	Bourse collectivités locales	Q	Contrat européen
F	Bourse gouvernement étranger	R	A.F.R.
G	Prêt d'honneur	S	FONGECIF
H	Prêt bancaire	T	Fonds Assurance Formation
I	Ressources des parents	X	Autre aide financière
J	Ressources du conjoint	Y	Contrat de recherche
K	Salaire	Z	Bourse européenne
L	Allocation chômage		

Codes B – Baccalauréats

NBGE	Série Générale (à partir de 2021)		Baccalauréats avant 2013
ES	Economique et social	STG	Sciences et technologies de la gestion
L	Littéraire	STI1	Génie mécanique
S	Scientifique	STI2	Génie électronique
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social	STI3	Génie électrotechnique
STG CFE	Comptabilité et finance d'entreprise	STI4	Génie civil
STG CGRH	Communication & gestion ressources humaines	STI5	Génie énergétique
STG GSI	Gestion des systèmes d'information	STI6	Génie des matériaux
STG M	Mercatique (marketing)	STI7	Arts appliqués
STI2D	ST de l'industrie et du dev. durable	STL1	Chimie labo et procédés
STD2A	ST du design et des arts appliqués	STL2	Physique labo et procédés
STMG	ST du management et de la gestion	STL3	Biochimie-Génie bio
S2TMD	ST Théâtre, musique et danse (à partir de 2021)	STAE	Sciences et Technologies Agronomie et environnement
0021	Bac professionnel industriel	STPA	Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire
0022	Bac professionnel tertiaire	STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie & du Vivant
0023	Bac professionnel agricole		
0001	Bac International		Baccalauréats avant 2007
0002	Bacs Européens	STT1	STT ACC
0032	Titre français admis en équivalence	STT2	STT ACA
DAEA	DAEU A	STT3	STT CG
DAEB	DAEU B	STT4	STT IG
0030	Capacité en droit		
0031	Titre étranger admis en équivalence		

Codes D – Type d'activité

10	Recherche d'emploi	42	CDI Service de l'Etat
21	Emploi temporaire Enseignement	43	CDI Santé
22	Emploi temporaire Service de l'état	44	CDI autre activité
23	Emploi temporaire Santé	54	Autres
24	Emploi temporaire autre	61	Titulaire Enseignement
31	CDD Enseignement	62	Titulaire Santé
32	CDD Service de l'Etat	63	Titulaire autre Service Etat
33	CDD Santé	K	Etudiant fonctionnaire
34	CDD autre activité	L	Emploi Avenir Professeur
41	CDI Enseignement		

Codes N - Nationalités et pays

212	Afghanistan	101	Danemark	348	Lesotho	312	Rep. Dem. Congo
303	Afrique Sud	399	Djibouti	107	Lettonie	408	Rép. Dominicaine
125	Albanie	438	Dominique	205	Liban	114	Roumanie
352	Algérie	301	Egypte	302	Liberia	132	Royaume Uni
109	Allemagne	247	Emirats Arabes U.	316	Libye	123	Russie
130	Andorre	420	Equateur	113	Liechtenstein	340	Rwanda
395	Angola	317	Erythrée	108	Lituanie	389	Sahara occident.
441	Antigua/Barb	134	Espagne	137	Luxembourg	128	Saint Marin
201	Arabie saoudite	106	Estonie	232	Macao	512	Salomon
415	Argentine	404	Etats Unis	156	Macédoine	414	Salvador
252	Arménie	315	Ethiopie	333	Madagascar	506	Samoa
501	Australie	508	Fidji	227	Malaisie	394	Sao Tome
110	Autriche	105	Finlande	334	Malawi	341	Sénégal
253	Azerbaïdjan	100	France	229	Maldives	121	Serbie
436	Bahamas	328	Gabon	335	Mali	398	Seychelles
249	Bahrein	304	Gambie	144	Malte	342	Sierra Leone
246	Bangladesh	255	Géorgie	350	Maroc	226	Singapour
434	Barbade	329	Ghana	336	Mauritanie	117	Slovaquie
131	Belgique	126	Grèce	405	Mexique	145	Slovénie
429	Belize	435	Grenade	516	Micronésie	318	Somalie
327	Bénin	409	Guatemala	151	Moldavie	343	Soudan
214	Bhoutan	330	Guinée	138	Monaco	235	Sri Lanka
148	Biélorussie	392	Guinée Bissao	242	Mongolie	442	St Christo
224	Birmanie	314	Guinée équatoriale	120	Monténégro	104	Suède
418	Bolivie	428	Guyana	393	Mozambique	140	Suisse
118	Bosnie Herz.	410	Haïti	311	Namibie	437	Surinam
347	Bostwana	411	Honduras	507	Nauru	206	Syrie
416	Bésil	230	HongKong	215	Népal	259	Tadjikistan
111	Bulgarie	112	Hongrie	412	Nicaragua	236	Taïwan
331	Burkina Faso	390	Ile Maurice	337	Niger	309	Tanzanie
321	Burundi	223	Inde	338	Nigeria	344	Tchad
234	Cambodge	231	Indonésie	103	Norvège	219	Thaïlande
322	Cameroun	203	Irak	502	Nlle Zélande	345	Togo
401	Canada	204	Iran	250	Oman	509	Tonga
396	Cap vert	136	Irlande	339	Ouganda	433	Trinite Tobago
323	Centrafrique	102	Islande	258	Ouzbekistan	351	Tunisie
417	Chili	207	Israël	213	Pakistan	260	Turkmenistan
216	Chine	127	Italie	261	Palestine	208	Turquie
254	Chypre	426	Jamaïque	413	Panama	511	Tuvalu
419	Colombie	217	Japon	421	Paraguay	155	Ukraine
397	Comores	222	Jordanie	135	Pays Bas	423	Uruguay
324	Congo	256	Kazakhstan	422	Pérou	514	Vanuatu
238	Corée Nord	332	Kenya	220	Philippines	129	Vatican
239	Corée Sud	257	Kirghizistan	122	Pologne	424	Venezuela
406	Costa Rica	513	Kiribati	432	Porto Rico	243	Vietnam
326	Côte d'Ivoire	157	Kosovo	139	Portugal	251	Yemen
119	Croatie	240	Koweït	248	Qatar	346	Zambie
407	Cuba	241	Laos	116	Tchèquie	310	Zimbabwe

Codes P - Catégories socio-professionnelles

11	agriculteur sur petite exploitation	54	employés administratifs d'entreprises
12	agriculteur sur moyenne exploitatio	55	employés de commerce
13	agriculteur sur grande exploitation	56	personnels des services directs aux particuliers
21	artisans	62	ouvriers qualifiés de type industri
22	commerçants et assimilés	63	ouvriers qualifiés de type artisana
23	chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	64	chauffeurs
31	professions libérales	65	ouvriers qualifiés manutention maga
33	cadres de la fonction publique	67	ouvriers non qualifiés type industr
34	professeurs, professions scientifiques	68	ouvriers non qualifiés type artisan
35	professions de l'information, des arts & spectacles	69	ouvriers agricoles
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	71	anciens agriculteurs exploitants
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	74	retraité cadre
42	instituteurs et assimilés	75	retraité profession intermédiaire
43	professions interm. santé & travail social	77	retraité employé
44	clergé, religieux	78	retraité ouvrier
45	professions intermédiaires de la fonction publique	81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	prof. Interm. administ.& commerciale des entreprises	83	militaire du contingent
47	techniciens	84	élève/Étudiant
48	contremaîtres, agents de maîtrise	85	sans profession -60 ans (hors retraité)
52	employés civils et agents de service fonction publique	86	sans profession +60 ans (hors retraité)
53	policiers et militaires	99	non renseigné

PIÈCES À TRANSMETTRE LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Liste des pièces justificatives obligatoires	1ère inscription à l'Université Jean Monnet	Etudiants inscrits en 2023/2024 à l'Université Jean Monnet
Le dossier d'inscription complété, daté et signé	OUI	OUI
La fiche de scolarité	OUI	OUI
Une copie du relevé des notes du baccalauréat (ou titre équivalent). Fournir la traduction en français pour les bacs étrangers.	OUI	
Une copie de votre relevé de notes de l'année 2023/2024 (ne concerne pas les nouveaux bacheliers)	OUI	
Une copie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour les étudiants étrangers, une copie du passeport)	OUI	
Une photo d'identité récente format 35 x 45	OUI	
Une copie du certificat de participation à la journée d'Appel de Préparation à la Défense (APD). Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984.	OUI	
Pour les étudiants s'inscrivant en licence STAPS ou en LAS STAPS (1ère, 2ème et 3ème année) ou en PASS option Biomécanique et Activités Physiques et Sportives ou en PASS option Psychologie cognitive et Activités Physiques et Sportives : merci de fournir un certificat médical obligatoire datant de moins de quatre semaines de non-contre-indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.	OUI	OUI
1 copie de l'attribution de bourse d'enseignement supérieur (conditionnelle ou définitive) pour bénéficier d'une exonération des droits (Concerne les étudiants boursiers)	OUI	OUI
Autorisation d'inscription pour tout candidat hors : PARCOURSUP, e-candidat, Mon Master, Études en France et procédures de recrutement spécifique	OUI	OUI
Attestation sur l'honneur de souscription d'assurance scolaire et extra scolaire de responsabilité civile (à compléter et à signer)	OUI	OUI
Attestation de souscription à la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)	OUI	OUI

La politique d'exonération partielle votée par le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet Saint-Etienne a évolué pour l'année universitaire 2024/2025. Les éléments ci-après permettront aux étudiants concernés de définir si oui ou non, ils seront soumis aux droits d'inscription différenciés pour la rentrée universitaire 2024/2025.

Quels droits d'inscription selon votre situation ?

Droits d'inscription similaires à ceux des étudiants français pour :

1- Les étudiants ayant la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse

2- Les étudiants ayant la nationalité d'un pays qui a signé un accord avec la France prévoyant le paiement de droits d'inscription dans les mêmes conditions que les étudiants français. C'est le cas d'Andorre et du Canada (pour les étudiants domiciliés au Québec)

Justificatif à fournir : Le passeport canadien valide

3- Les étudiants extra-communautaires :

• *déjà inscrits dans un établissement public d'enseignement supérieur en 2018/2019, tous niveaux confondus (Licence, Master, Doctorat)*

Justificatif à fournir : Tout document attestant de votre inscription en 2018/2019 Certificat de scolarité ou copie recto/verso de votre carte étudiant ou relevé de notes ;

• *s'inscrivant en doctorat, à l'habilitation à diriger des recherches et aux diplômes de 3ème cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques*

Pas de justificatif à fournir ;

• *inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) d'un lycée public et ayant une double inscription en Licence à l'université*

Justificatif à fournir : l'attestation d'inscription en CPGE ;

• *porteurs d'une carte de résident de longue durée*

Justificatif à fournir : Titre de séjour portant la mention « carte de résident de longue durée » ou « carte de résident » ;

• *fiscalement domiciliés en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire*

Justificatif à fournir : Les 3 derniers avis d'imposition de l'étudiant adressés par l'administration fiscale ;

• *rattachés à un foyer fiscal français*

Justificatif à fournir : Les 3 derniers avis d'imposition du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché et la copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée ;

• *qui ont le statut de réfugié ou qui sont bénéficiaires de la protection subsidiaire*

Justificatif à fournir : Titre de séjour portant la mention « Réfugié » suivi de la nationalité.

A noter :

Ne sont pas concernés par les droits d'inscription différenciés les bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire et les personnes dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection (art 3, 5° de l'arrêté du 19 avril 2019).

1. Réfugié ou titulaire de la protection subsidiaire : porteur de la carte de résident réfugié ; elle se distingue de la carte de résident par la mention « réfugié(e) » suivie de la nationalité à la rubrique « nationalité » du titre) ;

2. Enfant de réfugié ou de titulaire de la protection subsidiaire : la carte de résident réfugié + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille, si besoin avec traduction par traducteur assermenté) ;

3. Personne dont le tuteur légal est réfugié ou titulaire de la protection subsidiaire : la carte de résident réfugié + un jugement de tutelle.

• *membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse*

Justificatif à fournir : Photocopie de la carte de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse » ou « carte de séjour - directive 2004/38/CE » (art 3, 2° de l'arrêté du 19 avril 2019).

Aucun droits d'inscription à payer, qu'ils soient différenciés ou non, pour :

• Les étudiants qui viennent étudier en France dans le cadre d'une convention de partenariat entre universités qui prévoit une exonération totale des droits d'inscription (comme les programmes d'échanges Erasmus+) ;

• Les étudiants titulaires d'une bourse du gouvernement français (BGF)

Justificatif à fournir : L'avis de bourse du gouvernement français.

Exonération partielle ou totale des droits d'inscription pour :

- Les étudiants extra-communautaires qui se seront vus accorder par l'ambassade de France de leur pays d'origine (bourse d'ambassade)
Justificatif à fournir : L'avis d'exonération partielle ou totale délivré par l'ambassade.

Exonération partielle des droits d'inscription pour :

- Les étudiants extra-communautaires déjà inscrits l'année précédente (2023-2024) à l'Université Jean Monnet Saint Etienne.

Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires :

Les étudiants extra-communautaires ne se trouvant dans aucune des situations citées ci-dessus :

- Arrivant en France à la rentrée universitaire et s'inscrivant pour la première fois dans un cycle d'enseignement supérieur en BUT, Licence ou dans un cycle d'ingénieur ;
- Déjà arrivés en France mais s'inscrivant pour la première fois à l'Université Jean Monnet Saint Etienne à la rentrée universitaire.

Montants des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra communautaires :

La délibération du Conseil administration de l'université Jean Monnet Saint Etienne a décidé le 10 juillet 2023, pour l'année universitaire 2024/2025, de mettre en place une politique d'exonération partielle d'office des droits d'inscription différenciés pour :

- 1- Les étudiants en mobilité internationale relevant de l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription, inscrits dans un *diplôme national de master* délivré par l'Université Jean Monnet,
- 2- Les étudiants en mobilité internationale inscrits dans un diplôme délivré par l'Université Jean Monnet pour l'année universitaire 2023/2024 continuent de bénéficier de l'exonération partielle qui leur a été accordée, pour leur poursuite d'études dans le même cursus de formation.

En conséquence :

Les droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires qui n'étaient pas inscrits à l'université Jean Monnet Saint Etienne en 2023/2024 et qui ne rentrent pas dans les différentes catégories d'étudiants non concernés pas les droits différenciés mentionnées dans l'arrêté du 19 avril 2019 seront de :

- 2850 euros pour une inscription en BUT, Licence, licence professionnelle
- 3879 euros pour une inscription en diplôme d'ingénieur

Pour ces étudiants, il ne sera pas possible de bénéficier d'une exonération partielle de ces droits d'inscription.

Les droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires qui étaient inscrits à l'université Jean Monnet Saint Etienne en 2023/2024 seront de :

- 175 euros pour une inscription en BUT, Licence, licence professionnelle
- 250 euros pour une inscription en Master
- 618 euros pour une inscription au diplôme d'ingénieur

Les questions fréquentes que vous vous posez

Communautaire ou assimilé(e) aux étudiants nationaux

Je suis membre de l'Union Européenne (UE) et/ou Espace Économique Européen (EEE), y compris Andorre, Monaco, Québec, suis-je concerné par les droits différenciés ?

NON, je ne paye pas les droits différenciés pour toute la durée de ma scolarité.

Extra-communautaire hors Union Européenne

Je ne suis pas membre de l'Union Européenne (UE) et/ou Espace Économique Européen (EEE), y compris Andorre, Monaco, Québec, suis-je concerné par les droits différenciés ?

OUI, je dois m'acquitter d'un montant de 2850€ pour une entrée en BUT, Licence, licence professionnelle et 3879 euros pour une inscription en diplôme d'ingénieur.

Inscrit en 2018/2019 dans un Établissement d'Enseignement Supérieur Français

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE mais étais inscrit en 2018/2019 dans un Établissement d'Enseignement Supérieur français ou dans un centre FLE (Français Langues Étrangères), suis-je concerné par les droits différenciés ?

NON, je ne paye pas les droits différenciés pour toute la durée de ma scolarité.

Interruption d'études (cas des reprises d'études non financés)

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE et étais inscrit en 2020/2021 dans un établissement d'enseignement supérieur Français mais j'ai interrompu mes études, dois-je payer les droits différenciés si je me réinscris en 2024/2025 ?

Oui, car l'année de référence de mise en place des droits différenciés est 2018/2019, je dois les acquitter en 2024/2025. En revanche, si j'étais inscrit à l'UJM entre les années universitaires 2019/2020 et 2023/2024 (incluses), je reste exonéré des droits différenciés.

Je suis britannique, dois-je payer les droits différenciés ?

Oui, si je m'inscris pour la 1ère fois à l'UJM en 2024/2025. En revanche, si j'étais inscrit à l'UJM en 2023/2024, je reste exonéré des droits différenciés.

Doctorat, HDR, CPGE, programme d'échange...

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE et je souhaite m'inscrire en 1ère année de doctorat, dois-je payer les droits différenciés ?

NON, car ils ne s'appliquent que sur les diplômes nationaux de 1er et 2ème cycle. De même pour les Habilitations à Diriger des Recherches (HDR) et diplômes de 3ème cycle des Études de santé (Etudes médicales, odontologiques et pharmaceutiques).

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE, je souhaite m'inscrire dans un diplôme d'établissement, suis-je concerné par les droits différenciés ?

NON, car les droits différenciés ne s'appliquent que sur les diplômes nationaux, hors doctorat, HDR et 3ème cycle des Études de santé

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE et je suis élève de CPGE/CPES dans un lycée ou inscrit parallèlement à l'UJM (exp : les paramédicaux...), suis-je concerné par les droits différenciés ?

NON, les étudiants relevant d'une convention en partenariat avec UJM sont exclus du dispositif.

Je suis inscrit en programme d'échange ERASMUS dois-je payer les droits différenciés ?

Non, je ne suis pas concerné par les droits différenciés.

Statut particulier : boursier, réfugié, résident français

Je suis réfugié, dois-je payer les droits différenciés ?

NON, les étudiants ayant le statut de réfugié, tout comme les bénéficiaires de la protection subsidiaire, enfants d'un bénéficiaire de tels statuts (réfugiés ou protection subsidiaire), membres d'une famille ou d'un citoyen de l'Union Européenne, ne sont pas concernés par les droits différenciés.

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE mais je suis résident français, suis-je concerné par les droits différenciés ?

Non, à condition d'être résident français de longue durée ou rattaché à un foyer fiscal en France depuis plus de 2 ans.

Je ne suis pas membre de l'UE et/ou EEE, et boursier sur critères sociaux, dois-je payer les droits différenciés ?

Non, tout comme les boursiers du gouvernement français ou d'ambassade. Mais si je suis titulaire d'une bourse « région ». Oui, je dois les régler